

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES

67 RUE SAINT NICOLAS
50208 COUTANCES Cedex
INTERNET: <http://www.infogreffe.fr>
MINITEL : 36 17 infogreffe

SOCIETE D'AVOCATS DAMECOURT
FOUCHER

BP 533 - 114, RUE MARECHAL JUIN
50003 ST LO CEDEX

V/REF :

N/REF : 2004 B 102 / 2005-A-504

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE COUTANCES certifie qu'il a reçu le 03/03/2005,

Rapport du commissaire aux apports

- sur les apports effectués par M. LACOTTE Jacky à la SARL JACKMOON.

Concernant la société

Sarl JACKMOON
Société à responsabilité limitée
3 Chemin des Vignettes
50680 MOON SUR ELLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-504 le 03/03/2005

R.C.S. COUTANCES 452 465 743 (2004 B 102)

Fait à COUTANCES le 03/03/2005,

Le Greffier



A509 de 3-03-2005

SARL JACKMOON

3, Chemin des Vignettes

50680 MOON SUR ELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES

PAR M. LACOTTE JACKY

A LA SARL JACKMOON

SARL CABINET PESCE-TILLARD

Commissaire aux Comptes
Boulevard des Amiraux Granvillais
Résidence des Amiraux – Bâtiment B
50400 GRANVILLE

Inscrite auprès de la Cour d'Appel
de Caen

SARL CABINET PESCE-TILLARD

Commissaire aux Comptes
Boulevard des Amiraux Granvillais
Résidence des Amiraux – Bâtiment B
50400 GRANVILLE

Inscrite auprès de la Cour d'Appel
de Caen

SARL JACKMOON

3, Chemin des Vignettes

50680 MOON SUR ELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR M. LACOTTE JACKY
A LA SARL JACKMOON**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Coutances, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport prévu par l'article L. 223-33 du Code de Commerce et de l'article 25 du décret du 23 mars 1967.

Le montant de l'apport a été arrêté dans le protocole d'apport de titres entre M. LACOTTE Jacky et la SARL JACKMOON.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales nouvelles de la « SARL JACKMOON » qui seront créées à titre d'augmentation de capital afin d'être attribuées en rémunération de cet apport.

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

L'opération consiste dans l'apport de l'intégralité des parts détenues par M. LACOTTE Jacky dans les sociétés TERDIS SARL, KADODIS SARL, B+P=G SARL et AGL SERVICES SARL dont l'évaluation totale a été retenue à 189 500 euros.

Ces apports sont effectués par M. LACOTTE Jacky qui se verra attribuer en contrepartie, 3 790 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros, qui seront créées par la SARL JACKMOON à titre d'augmentation de capital.

1.2 Description et évaluation des apports

Aux termes du projet de protocole d'apport, les apports sont les suivants :

SARL TERDIS

SARL au capital de 7 650 euros
Siège social situé à MOON SUR ELLE
RCS COUTANCES 438 236 879

100 parts sociales de valeur nominale 25,50 euros 90 000 €
Numérotées 1 à 100
reçues à la constitution de la société en
rémunération d'un apport en numéraire de 2550
euros

SARL KADODIS

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social situé à MOON SUR ELLE
RCS COUTANCES 451 876 668

80 parts sociales de valeur nominale 25 euros 2 000 €
Numérotées 1 à 80
Reçues à la constitution de la société en
rémunération d'un apport en numéraire de 2 000
euros

SARL B+P=G

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social situé à LAVAL
RCS LAVAL 422 686 550

45 parts sociales de valeur nominale 15,24 euros 22 500 €
Numérotées 456 à 500
Reçues à la constitution de la société en
rémunération d'un apport en numéraire de 686,02
euros

SARL AGL SERVICES

SARL au capital de 7 622,45 euros

Siège social situé à LAVAL

RCS LAVAL 403 749 146

250 parts sociales de valeur nominale 15,24 euros

75 000 €

Numérotées 251 à 500

Reçues à la constitution de la société en
rémunération d'un apport en numéraire de
3 811,23 euros

TOTAL EVALUATION DES TITRES APPORTES	189 500 €
---	------------------

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences

Nous avons effectué les diligences suivantes que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes :

- contrôle de la réalité des apports transmis à la société,
- analyse des valeurs individuelles proposées dans le projet de protocole d'apport de titres,
- vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

2.2 Observations / Conclusion

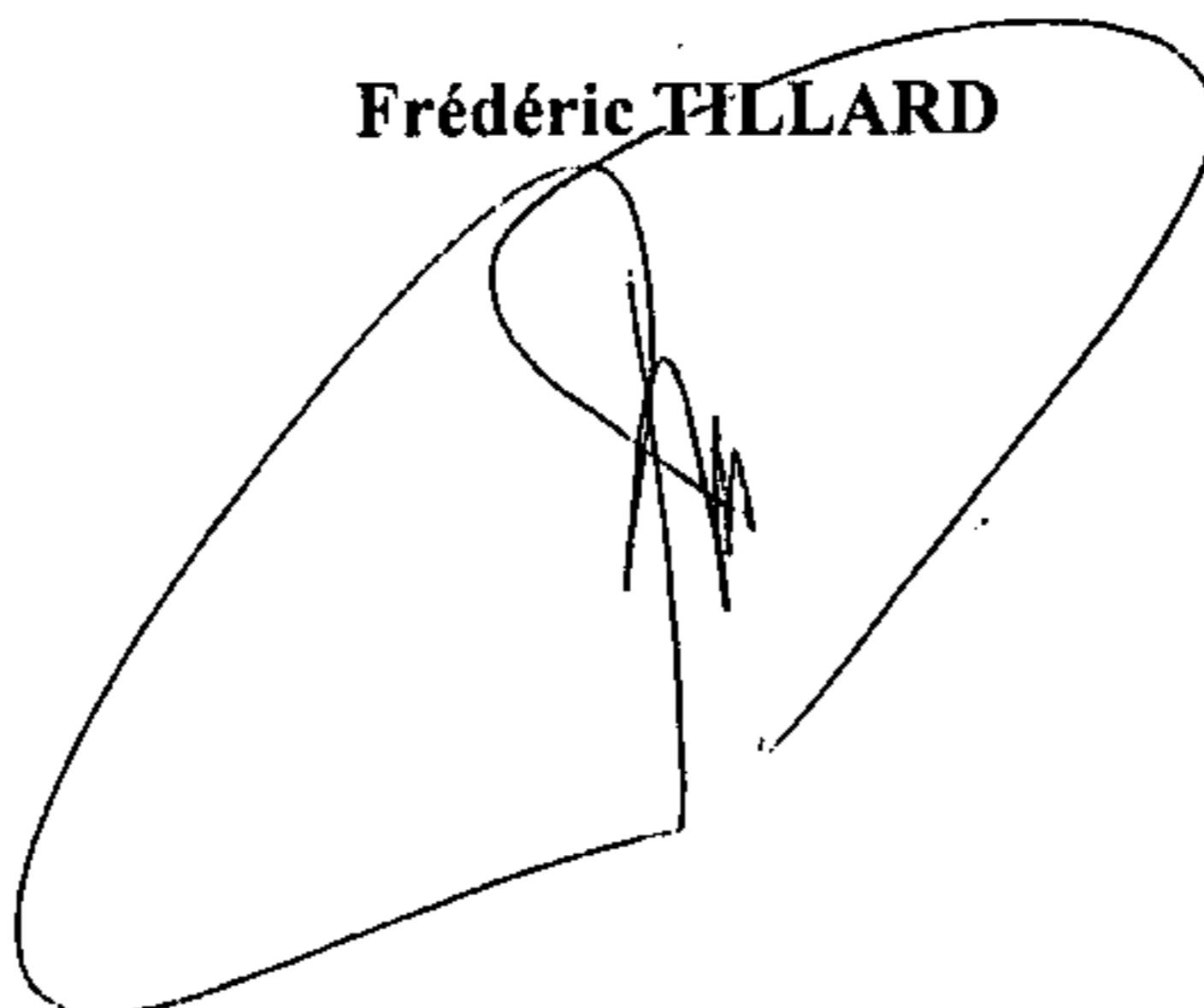
Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 189 500 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la SARL JACKMOON bénéficiaire de l'apport.

Fait à Granville, le 30 novembre 2004

Le Commissaire aux Comptes :

Pour le CABINET PESCE-TILLARD

Frédéric TILLARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'FT', is written over the printed name 'Frédéric TILLARD'.